

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le deux du mois de juillet, à 11 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire

Date de convocation : 24 juin 2016

PRESENTS : Mrs CUARTERO – MUNOZ – CASSE – DEYMIER- EYRAUD - REDOULEZ –
Mmes ESPUGNE – CLEMENT – FOURCADE – GENESTE – LERBET

EXCUSES : Mrs JULLIEN – DEPLANCHE

Mme BARRIERE qui a donné pouvoir à Mme ESPUGNE

Mme AGUILLON qui a donné pouvoir à M. CUARTERO

Secrétaire de séance : Sébastien CASSE

Concernant le P.V. de la séance précédente, Madame CLEMENT demande à ce que soit rajouté un point au sujet des demandes de subventions. Monsieur le Maire lui propose de rédiger l'observation qu'elle souhaite rattacher au procès-verbal.

DELIBERATION VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'il est nécessaire de rajouter des crédits sur des prévisions de l'école suite à la création d'une nouvelle classe.

Par ailleurs, le SDEEG a envoyé un titre de frais de gestion à régler cette année ; ce sont des frais à imputer sur l'opération V.C. de Caillibot.

Il propose les modifications suivantes :

(022) Dépenses imprévues : - 14 992 €uros

(6067) Fournitures scolaires : + 1 000 €uros

(023) Virement à l'investissmt : + 13 992 €uros

(2184-66) Achat mobilier Ecole : + 4 000 €uros

(2313-66) Sanitaires : + 5 000 €uros

(2315-66) Préaux : + 1 200 €uros

(2315-94) V.C. de Caillibot + 3 792 €uros

021) Virement du fonctnmt : + 13 992 €uros.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité (13 voix)

AJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE

Suite à la création d'une classe maternelle supplémentaire, une réunion a été organisée entre la Directrice de l'Ecole, la Présidente des Parents d'Elèves et la Mairie, il a été demandé un poste d'ATSEM à mi-temps.

Considérant que nous avons un agent qui travaille actuellement à l'école est sous contrat (accompagnement des enfants au bus, aide et surveillance des repas à la cantine et ménage des locaux scolaires le soir) ; son emploi du temps pourrait être complété par ce mi-temps à l'école maternelle.

Le conseil municipal accepte d'intégrer Madame MUNOZ dans les effectifs communaux (12 voix pour). Monsieur Munoz n'a pas pris part au vote.

CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT LE PETIT CHENE

Monsieur le Maire indique à ses collègues que la société FONCIER CONSEIL SNC va procéder à l'aménagement d'un lotissement de 19 terrains à bâtir, libres de construction, sur un ensemble immobilier cadastré AC numéro 21 pour une superficie cadastrale de 1 hac 17 a 57 ca, situé en zone U de la carte communale en vigueur.

Il donne lecture d'une convention définissant la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement et proposant l'intégration dans le domaine public communal des espaces verts et des équipements de viabilité de ce lotissement, en application de l'article R 442.8 du Code de l'Urbanisme.

Après discussion, le conseil municipal :

- accepte d'intégrer dans le domaine public communal les espaces verts et les équipements de viabilité du lotissement du Petit Chêne.
- mandate Monsieur le Maire pour signer la présente convention annexée à cette délibération.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité (13 voix)

AUTORISATION DE PRENDRE UN AVOCAT ET D'ESTER EN JUSTICE AFFAIRE RIVIERE / COMMUNE DE CAMBES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception du conseil de Monsieur Rivière.

Maître Bonnet-Lambert demande à transformer la convention d'occupation révocable à titre précaire en bail commercial.

Considérant que le code général des collectivités (article L.2132-1) dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre un avocat pour défendre les intérêts de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à ester en justice si nécessaire dans cette affaire

DELIBERATION D'ATTRIBUTION IHTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le fait que Madame Winiarek ait assuré seule le secrétariat pendant quatre mois, a entraîné des heures supplémentaires.

Il est décidé à l'unanimité des membres de lui octroyer 25 heures supplémentaires pendant quatre mois.

MAITRISE D'ŒUVRE

Pour donner suite à la consultation, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition établie par la société ADDEXIA pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie communale de 2016 à 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société ADDEXIA et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Un dossier de demande de subvention du club de Basket de Quinsac a été déposé à la Mairie. A présenter au Conseil Municipal.
- Madame Lerbet demande où en est le dossier du chemin de randonnées de Branda.

Monsieur le Maire demande que le géomètre soit relancé.

Il faudra piqueter, dégager la végétation, puis faire appel à l'entreprise Couty.

Après déclassement, nous ferons le bornage.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,